



PROTEZ LA NATIR

TIPAT!

PROTEZ LA NATIR



USE TES
CHAUSSURES
PAS LA NATURE

À La Réunion, les sentiers traversent un patrimoine naturel exceptionnel. Ils permettent chaque année à des centaines de milliers de randonneurs, Réunionnais comme visiteurs, de découvrir une biodiversité unique au monde.

Cette richesse est pourtant particulièrement fragile. Le changement climatique accentue les pressions qui s'exercent sur les espaces naturels, tandis que l'augmentation de la fréquentation des sentiers et le développement de la randonnée et du trail rappellent l'importance d'adopter des comportements responsables.

En randonnée ou en trail, un simple geste peut paraître anodin mais peut entraîner des conséquences importantes sur la biodiversité de notre île. Les semelles des chaussures peuvent, par exemple, transporter des espèces exotiques envahissantes. Les déchets alimentaires, même biodégradables, attirent les rats et perturbent la faune. Les réserves d'eau des gîtes de montagne sont limitées, un feu mal éteint peut se raviver au moindre coup de vent, etc. Avant de partir sur les sentiers, s'informer sur les bonnes pratiques à adopter est essentiel pour limiter son impact et contribuer à la protection des milieux naturels que nous avons le privilège de parcourir.

Parce que l'information est le premier levier d'actions, nous avons tous un rôle déterminant à jouer pour diffuser ces messages auprès du plus grand nombre.

C'est dans cette dynamique qu'est née Ti Pat', la nouvelle identité de la randonnée responsable à La Réunion. Cette campagne est le fruit d'un travail collaboratif engagé dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), pilotée par le Département de La Réunion. Au sein du groupe de travail « Communication », une cinquantaine d'acteurs ont engagé une réflexion commune afin de mutualiser leurs moyens, harmoniser leurs messages et renforcer leur impact auprès du grand public.

Le Département de La Réunion, l'Agence Régionale de la Biodiversité de La Réunion (ARB), le Parc national de La Réunion, l'Office national des forêts (ONF), le Comité Réunionnais du Tourisme (CRT), le Comité Réunionnais de la Randonnée Pédestre (CRPR), le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM), le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM) ainsi que la DRAJES et bien d'autres acteurs institutionnels, de l'environnement et du monde sportif portent aujourd'hui cette campagne commune afin de rendre les messages de sensibilisation plus lisibles, plus cohérents et plus efficaces.

Au fil de plusieurs mois de réflexion, les différents partenaires ont conçu une identité graphique commune, des messages-clés validés collectivement et un ensemble d'outils de communication destinés à accompagner les usagers avant, pendant et après leur randonnée. Une nouvelle édition du Guide du randonneur, des vignettes pédagogiques, des supports de sensibilisation diffusés dans les offices de tourisme, lors d'événements sportifs et sur les différents supports numériques.

Pour la première fois, les principaux acteurs de la randonnée, du tourisme, de la gestion des espaces naturels et de la biodiversité choisissent de porter une identité commune afin de sensibiliser ensemble les usagers des sentiers.



Au cœur de cette campagne, onze messages simples rappellent les gestes essentiels à adopter pour profiter des sentiers tout en préservant durablement les milieux naturels. Préparer sa sortie, respecter la réglementation, protéger la biodiversité, prévenir les incendies, limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes, gérer ses déchets ou encore vérifier l'ouverture des sentiers : autant de réflexes qui permettent à chacun de devenir acteur de la préservation de notre patrimoine naturel.

Illustrés par les vignettes Ti Pat', ces messages ont vocation à être largement diffusés sur l'ensemble du territoire afin d'accompagner les randonneurs, les traileurs et les visiteurs dans leurs pratiques de pleine nature.

Plus qu'une mascotte, Ti Pat' est le symbole d'une mobilisation collective en faveur d'une randonnée plus responsable. Il incarne la volonté des partenaires de parler d'une seule voix pour transmettre un message simple, positif et accessible à tous : **Use tes chaussures, pas la nature.**



JE RESTE DISCRET ET J'ÉCOUTE LA NATURE



- Je suis un citoyen respectueux de la nature mais aussi des autres usagers pour préserver l'expérience de tous et la faune locale.

JE N'UTILISE QUE LES PLACES À FEU AMÉNAGÉES



- Le feu est interdit en dehors des « places à feu » aménagées afin de limiter les départs de feu accidentels. **Je respecte les consignes en cas d'incendie, appelez le 112.**

J'AMÈNE MES COMBUSTIBLES POUR NE PAS COUPER DE BOIS DANS LA NATURE, J'ÉTEINS LE FEU ET LES BRAISES EN PARTANT



- De septembre à décembre, le risque d'incendie est à son maximum. 9 fois sur 10 sont causés par l'Homme, parfois par accident. Soyons vigilants ! En quittant un endroit où vous avez fait du feu, veillez à bien éteindre les braises. Même éteint en apparence, un feu peut se réveiller au moindre souffle de vent. Le bois, vivant ou mort, n'est pas du bois à brûler : il abrite des insectes, des champignons et des petits animaux essentiels à l'équilibre de la forêt. En ramenant mon charbon ou mon bois pour faire du feu, je préserve toute une chaîne de vie.

JE FAIS MES BESOINS DE MANIÈRE RESPONSABLE ET PROPRE EN RAMENANT MON PAPIER TOILETTE



- J'utilise les toilettes disponibles. Si non, je prévois de quoi ramener mes déchets (papier, sac plastique, litière/sciure) ou j'enterre mes besoins loin des rivières et des aires de pique-nique.

LES SEULS SOUVENIRS QUE JE RAMÈNE SONT DES PHOTOS



- Les fleurs se fanent lorsqu'elles sont arrachées : je les laisse s'épanouir dans la nature, pour le plaisir de tous les randonneurs et pour éviter de perturber l'écosystème.

JE RAMÈNE TOUS MES DÉCHETS Y COMPRIS ORGANIQUES



- Les déchets, même biodégradables, favorisent la prolifération de rats, nuisibles pour la faune. Dans certains endroits comme le cirque de Mafate, les gîtes doivent évacuer leurs déchets par hélicoptère. Je ne laisse rien dans la nature ou dans les gîtes.

BIVOUAC

En montagne, seul le bivouac est autorisé près des sentiers de randonnée. Cette installation légère permet de passer la nuit au plus près de la nature, à condition de respecter des règles simples pour préserver les milieux naturels, particulièrement fragiles à La Réunion.

Ce qui est autorisé

- Bivouaquer du coucher du soleil jusqu'à 8h du matin.
- S'installer sur les aires aménagées près de certains gîtes (avec l'accord du gîteur) ou sur un emplacement discret, sans abîmer la végétation.
- Utiliser une tente légère et un réchaud de camping, avec précaution et loin de la végétation sèche.

Ce qui est interdit

- Installer son bivouac en journée ou rester après 8h.
- Laisser des déchets ou utiliser du savon dans les rivières (même biodégradable).
- Faire du bruit ou utiliser de la musique.
- Couper du bois ou laisser les braises non éteintes en partant.

LE BON BIVOUAC EST CELUI DONT ON NE TROUVE AUCUNE TRACE AU PETIT MATIN.



© Parc national de La Réunion

ZOOM

sur les espèces endémiques que je peux rencontrer sur les sentiers réunionnais

Le Tuit-tuit

Oiseau rare des forêts de montagne, il est aujourd'hui en danger critique d'extinction. Très discret, il vit dans les bois des Hauts et est sensible au dérangement.



© Caroline Robert

Le Papangue

Seul rapace nicheur de l'île, il survole parfois les sentiers à la recherche de proies. Il joue un rôle important dans l'équilibre des écosystèmes.



© Jean-François Bégue

Le Gecko vert de Bourbon

Aussi appelé « gecko des hauts », ce petit lézard brun-gris vit dans les forêts d'altitude. Insectivore, il joue un rôle dans la régulation des insectes mais est aujourd'hui en danger d'extinction.

QUESTIONS FRÉQUENTES ? ?

OÙ RÉSERVER MES NUITÉES ET REPAS ?



Sur moulinjoli.com ou parcnational.com



EST-IL POSSIBLE DE DÉCOUVRIR L'ÎLE AVEC UN PROFESSIONNEL ?



Sur reunion.fr ou parcnational.com



EST-CE QUE JE PEUX ME PROMENER AVEC MON CHIEN ?

Les chiens sont autorisés sur les sentiers, tenus en laisse pour ne déranger ni les autres randonneurs ni la faune. Je pense à ramasser leurs déjections.

EST-CE QUE JE PEUX BOIRE DE L'EAU EN RIVIÈRE ?

Il est déconseillé de boire l'eau des rivières. En cas de besoin, je privilégie la filtration (pastilles/gourdes filtrantes) ou je fais bouillir l'eau pendant 5 minutes (recommandation de l'OMS).

EST-CE QUE JE PEUX RANDONNER AVEC DES BÂTONS DE MARCHÉ ?

Oui, les bâtons de marche sont autorisés en randonnée et utiles pour l'équilibre. À La Réunion, ils sont interdits en compétition en raison de l'impact sur les sentiers, mais restent autorisés pour la pratique de randonnée toute l'année.

TiPAT

PROTEZ LA NATURE



JE FAIS MA CHECK-LIST DES 3M :
MATÉRIEL, MÉTÉO,
MON CONTACT D'URGENCE



JE NETTOIE MON MATÉRIEL AVANT
OU APRÈS CHAQUE SORTIE



JE RAMÈNE MES DÉCHETS,
Y COMPRIS ORGANIQUES



LES SEULS SOUVENIRS QUE
JE RAMÈNE SONT DES PHOTOS :
PAS DE FLEURS, PAS DE CAILLOUX



BESOINS EN NATURE :
LOIN DE L'EAU ET DES CHEMINS,
ZÉRO PAPIER LAISSÉ



JE VÉRIFIE SI LE SENTIER EST PRATICABLE
ET SÉCURISÉ NOTAMMENT SUR ONF.FR



JE PRÉVOIS ASSEZ D'EAU,
MÊME POUR LE RETOUR



JE N'UTILISE QUE LES PLACES
À FEU AMÉNAGÉES



JE RESTE DISCRET
ET J'ÉCOUTE LA NATURE



JE M'INFORME SUR LES LIEUX
OÙ JE PEUX FAIRE VOLER MON DRÔNE



J'AMÈNE MES COMBUSTIBLES, J'ÉTEINS
LE FEU ET LES BRAISES EN PARTANT

USE TES CHAUSSURES PAS LA NATURE



Cette campagne de communication constitue une première étape d'une démarche plus large engagée par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI). Elle s'accompagne de plusieurs actions actuellement à l'étude afin d'accompagner le développement durable des sports de nature à La Réunion.

Parmi ces actions figurent notamment la définition de critères permettant de mesurer les impacts environnementaux, économiques et sociaux des manifestations sportives en milieu naturel, l'accompagnement des organisateurs vers des pratiques plus responsables, ainsi que le développement d'outils d'observation de la fréquentation des espaces naturels, à l'image du dispositif national Outdoorvision, actuellement en cours de déploiement à l'échelle de l'île.

Autant d'initiatives portées collectivement par les membres de la CDESI, qui témoignent d'une ambition commune : concilier la préservation des patrimoines naturels réunionnais, la sécurité des usagers et le développement maîtrisé des sports de nature sur le territoire.



USE TES CHAUSSURES



PAS LA NATURE